



## P.MD.4.2

### PAQUET DE MESURES BÉNÉFICIAIRE DE CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES FORFAITAIRES MOBILITÉ DOUCE – PRIORITÉ B

Coût du paquet

5'051'000 CHF HT

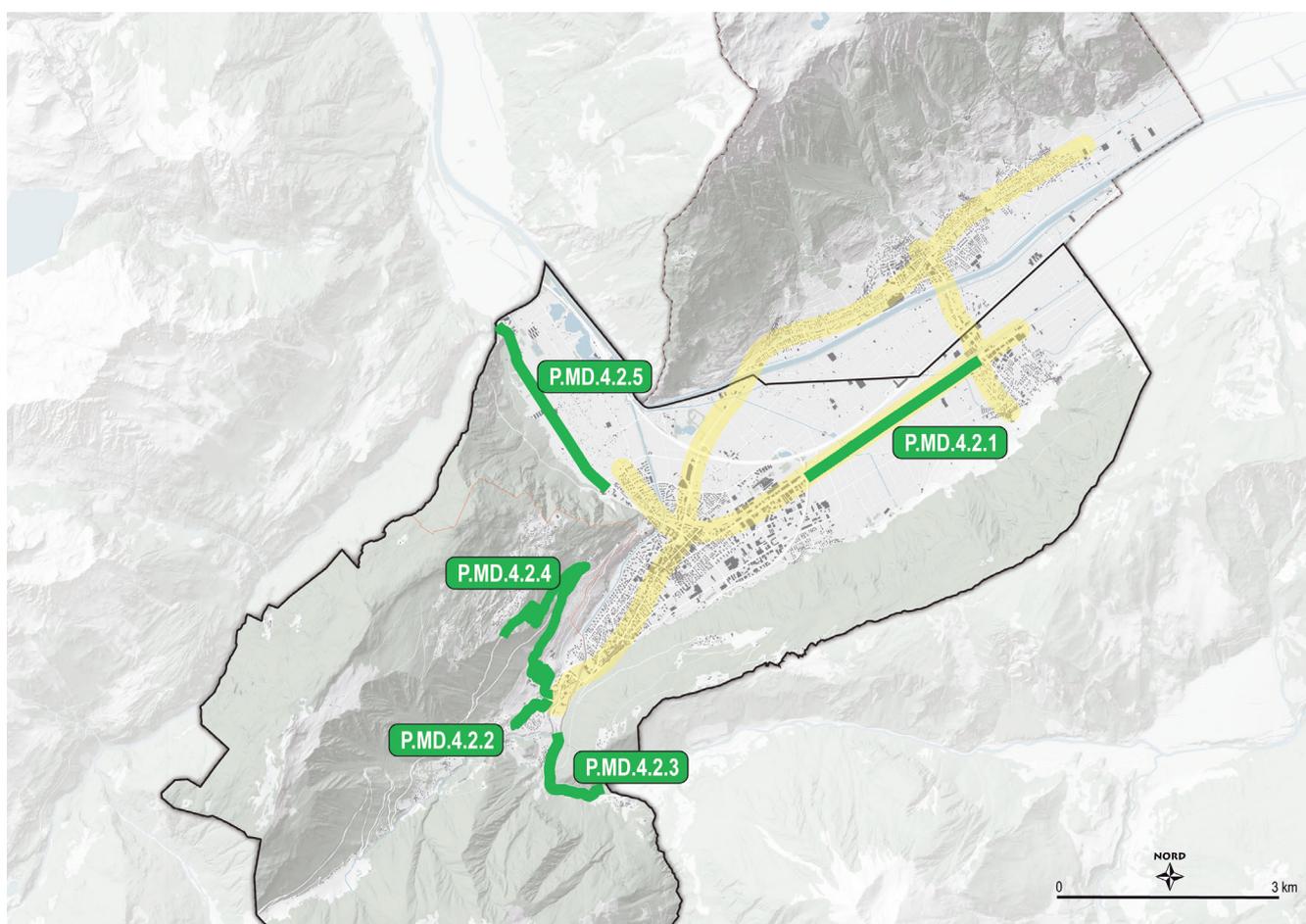
#### Description de la conception

Le diagnostic a permis de relever le fort potentiel de l'agglomération du Coude du Rhône en termes de déplacements modes doux (topographie, relatives courtes distances, etc.) que ce soit pour les déplacements pendulaires ou de loisirs. Cependant de nombreuses faiblesses ont malgré tout été identifiées (discontinuités, points dangereux, manque d'attractivité, maillage insuffisant etc.).

En cohérence avec le concept mobilité douce (piétons et vélos) élaboré à l'échelle de l'agglomération, le présent paquet de mesures propose différents aménagements ponctuels ou liaisons, en priorité B, pour améliorer le réseau existant, voire le compléter selon les besoins identifiés. Ensemble, ces sous-mesures permettront de disposer à terme d'un véritable réseau mobilité douce qualitatif (sécurisé, continu et maillé) à l'échelle de l'agglomération.

A noter qu'un plan sectoriel mobilité douce est en cours pour les communes de Martigny, Martigny-Combe, Fully et Saxon

#### Représentation cartographique des mesures partielles



## Mesures partielles

| PMD.4.2.1 | Liaison cyclable entre Martigny et Charrat | Coûts | 1'800'000 CHT HT |
|-----------|--|-------|------------------|
|-----------|--|-------|------------------|

En cohérence avec la vision et les stratégies, il est prévu une liaison cyclable sécurisée entre Martigny et Charrat. Aujourd'hui, l'axe cantonal RCT9 reliant Martigny et Charrat dispose de bandes cyclables. L'objectif est de disposer d'un aménagement cyclable en site propre pour sécuriser et favoriser les déplacements pendulaires (itinéraire direct) entre les deux localités depuis la fin de la zone à bâtir de Martigny jusqu'à hauteur de la gare de Charrat. Le support et l'emplacement de cet itinéraire sont à définir dans le cadre du plan sectoriel de mobilité douce de la région (en cours).

Instance(s) responsable(s) : SDM  
 Instance(s) concernée(s) : Commune de Martigny  
 Stratégies sectorielles : S.MD.1, S.MD.2

| PMD.4.2.2 | Liaison cyclable entre Martigny-Combe et Martigny | Coûts | 15'000 CHF HT |
|-----------|---|-------|---------------|
|-----------|---|-------|---------------|

En complément à la mise en zone 30 généralisée sur le réseau routier communal en zone à bâtir de Martigny-Combe, il est prévu de sécuriser le vélo (minimum à la montée) sur la route des Rappes (RC 414) pour les déplacements pendulaires en échange avec Martigny (et son réseau MD interne) et les gares ferroviaires en plaine (Martigny-Croix, Martigny CFF). À ce stade seul du marquage (bande cyclable) est prévu.

Instance(s) responsable(s) : SDM  
 Instance(s) concernée(s) : Commune de Martigny-Combe  
 Stratégies sectorielles : S.MD.1, S.MD.2

| PMD.4.2.3 | Liaison mobilité douce entre Martigny-Combe et Bovernier | Coûts | 1'630'000 CHF HT |
|-----------|--|-------|------------------|
|-----------|--|-------|------------------|

L'objectif est d'aménager un cheminement modes doux (piétons et vélos) entre les deux localités pour les déplacements quotidiens, les distances en jeu étant tout à fait adaptées au vélo (ou au vélo électrique considérant la topographie) mais avec un axe routier national (N21) pas du tout adapté aux modes doux (>15'000 vhc/j). Cette mesure est liée à la mesure PMD.4.1.4 qui permettra à terme de disposer d'un itinéraire modes doux entre Bovernier, Martigny-Combe et Martigny, jusqu'au Rhône.

Instance(s) responsable(s) : Commune de Martigny-Combe  
 Instance(s) concernée(s) : Commune de Bovernier  
 Stratégies sectorielles : S.MD.1, S.MD.2, S.MD.3, S.P.1

| PMD.4.2.4 | Liaison cyclable entre Ravoire et Martigny-Croix | Coûts | 100'000 CHF HT |
|-----------|--|-------|----------------|
|-----------|--|-------|----------------|

Afin de relier la localité de Ravoire au centre de la commune (Martigny-Croix), pour permettre ensuite un accès au hub multimodal de Martigny-Croix ainsi qu'au centre-ville de Martigny, il est prévu de sécuriser les déplacements vélos pendulaires sur le réseau routier secondaire, notamment les franchissements avec la route de la Forclaz et de proposer, en accompagnement, une signalisation ad hoc afin d'identifier l'itinéraire à privilégier parmi les nombreux axes secondaires.

Instance(s) responsable(s) : SDM, Commune de Martigny-Combe  
 Instance(s) concernée(s) : -  
 Stratégies sectorielles : S.MD.1, S.MD.2



---

|                   |   |              |                  |
|-------------------|---|--------------|------------------|
| <b>P.MD.4.2.5</b> | Liaison cyclable entre Martigny et Vernayaz | <b>Coûts</b> | 1'506'000 CHF HT |
|-------------------|---|--------------|------------------|

---

En cohérence avec la vision et les stratégies, il est prévu de disposer d'une liaison directe entre Martigny et le quartier de la Verrerie pour les déplacements pendulaires. Cet itinéraire vient se raccrocher à la future passerelle en franchissement du Trient reliant la Verrerie (et à terme jusqu'à Vernayaz). Le support et l'emplacement de cet itinéraire sont à définir dans le cadre du plan sectoriel de mobilité douce de la région (en cours). En fonction de l'itinéraire retenu, il s'agit principalement de régulariser le statut du vélo sur cet axe agricole (cohabitation avec le trafic agricole).

Instance(s) responsable(s) : Commune de Martigny

Instance(s) concernée(s) : -

Stratégies sectorielles : S.MD.1, S.MD.2

---